

serait à peu près le même que celui de la présente résolution. A mon sens, une commission composée de personnes qui s'intéressent à la littérature, aux beaux-arts et autres sujet connexes pourrait rendre au pays des services beaucoup plus précieux que le comité auquel on projette de confier la question car, je le répète, ayant fait partie du comité de la bibliothèque et sachant combien il est difficile de le réunir, j'estime que cette mesure ne fera que classer la question. On n'accomplira donc rien de vraiment sérieux.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, sauf le respect que je vous dois, je répète qu'avant de parler d'une bibliothèque nationale nous devrions aménager à l'épreuve du feu la bibliothèque actuelle du Parlement afin de protéger les trésors que nous y possédons mais qui sont continuellement exposés à la destruction. Voilà le premier pas. Comme je l'affirme depuis plusieurs années, c'est urgent. Je remercie donc l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) d'avoir appuyé ma proposition qui semble bien fondée à tous égards.

M. RODNEY ADAMSON (York-Ouest): Comme je fais partie de la Commission de la bibliothèque, je rappelle que pendant la guerre on a présenté la motion mais qu'on l'a mise de côté en attendant la fin de la guerre pour qu'on pût s'occuper de la question. Je souhaite qu'on prenne des mesures appropriées et je crois avoir eu l'appui de la plupart des membres de la commission.

Je le reconnais, il ne convient peut-être pas qu'à cette étape, la Commissions mixte de la bibliothèque parlementaire exécute tous les travaux, mais la proposition constitue, selon moi, un premier pas dans la bonne voie qui nous permettra plus tard de doter le pays d'une bibliothèque nationale convenable.

M. CHURCH: Le ministre a-t-il élaboré un plan?

L'hon. M. GIBSON: Pas d'un édifice, non.

M. CHURCH: C'est plus important que les parcs nationaux.

L'hon. M. GIBSON: En réponse aux observations de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), je rappelle que si la commission spéciale décide de former une sous-commission, elle n'a qu'à le proposer dans son rapport. Je m'y attendais, car je n'ai pas pensé qu'elle entreprendrait elle-même l'élaboration d'un programme.

M. CHURCH: C'en sera fait pour la présente session.

M. GRAYDON: Le Gouverneur a-t-il l'intention de soumettre un programme bien déterminé à ce comité, lorsque celui-ci se réunira?

L'hon. M. GIBSON: Aux termes de la résolution dont la Chambre est présentement saisie, le comité devra examiner les résolutions et propositions, ainsi que les autres vœux qui seront formulés, après quoi il soumettra ses propres recommandations dans un rapport adressé à la Chambre.

M. GRAYDON: J'imagine qu'on prendra aussi en considération les observations que notre groupe a formulées chaque année.

(La motion est adoptée.)

DÉFENSE NATIONALE

CÔTE DE L'ATLANTIQUE—BASES AMÉRICAINES À TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. DICKEY (Halifax): Vu l'importance pour la circonscription d'Halifax du problème de la défense et d'autres problèmes connexes qui se posent sur la côte de l'Atlantique, je désire poser une question au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. St-Laurent). Si les habitants de Terre-Neuve décident d'entrer dans la confédération canadienne et s'il est donné suite à leur décision, quels en seront les effets sur la possession des bases militaires qu'occupent présentement sur le territoire de Terre-Neuve des effectifs des Etats-Unis? Le Canada acquerra-t-il certains droits à l'égard de ces bases?

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Sauf erreur, depuis 1941 les Etats-Unis détiennent des bases à Terre-Neuve sous le régime d'un bail emphytéotique en vertu de traités conclus entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Tout changement de tenure, advenant l'union de Terre-Neuve au Canada, exigerait évidemment de nouveaux traités avec les Etats-Unis.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATION AU SUJET DES INSTITUTIONS DE PRÊTS AGRÉÉES, ETC.

La Chambre reprend la discussion, ajournée le mercredi 19 mai, sur la motion du très honorable M. Howe, proposant la 2e lecture du bill n° 280, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation, 1944, et sur la proposition d'amendement de M. Nicholson.

M. J. H. HARRIS (Danforth): Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé terminer mes observa-